

## Accueil périscolaire REMELFING/ZETTING

### REGLEMENT INTERIEUR 2016/2017

*L'objectif de l'accueil périscolaire est de :*

- *répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants le matin avant la classe, à midi, l'après-midi et le soir après l'école*
- *développer des loisirs éducatifs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié*
- *participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants*

Ce projet est réalisé grâce à un partenariat entre les communes de REMELFING/ZETTING et l'AD PEP de Moselle (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, « PEP SOLIDARITE ») et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

L'administration, la gestion et la responsabilité sont confiées à l'AD PEP 57 en relation avec un comité de gestion représentatif des différents partenaires, ainsi que des familles, des enseignants et des parents d'élèves.

#### **PUBLIC CONCERNE**

- L'accueil périscolaire est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles des communes de REMELFING/ZETTING ayant plus de trois ans (date anniversaire) au moment de l'accueil.
- La structure peut accueillir des enfants porteurs de handicap, selon des modalités à définir avec la direction de manière à assurer la sécurité physique et affective de tous. Il est nécessaire de prendre contact suffisamment tôt de manière à préparer l'accueil dans de bonnes conditions.
- Les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle...) ne sont pas admis à l'accueil périscolaire.

#### **INSCRIPTION**

- **Le dossier d'inscription complet** devra être signé obligatoirement par la personne légalement responsable de l'enfant. Il sera impérativement constitué **à la première inscription** pour chaque enfant et servira à toutes les activités de l'année scolaire. Tout changement en cours d'année scolaire (modification dans la composition de la famille, éléments médicaux concernant l'enfant...) devra être signalé. Des dossiers vierges sont tenus à disposition à l'accueil périscolaire.
- Les parents peuvent inscrire l' (les) enfant(s) **de manière régulière, occasionnelle** selon leurs besoins à l'aide des formulaires prévus à cet effet (**attention au respect des délais**).
- L'inscription devra être obligatoirement **confirmée par écrit**.
- **L'inscription régulière est hebdomadaire (fiche à remettre le jeudi de la semaine qui précède) ou mensuelle (fiche à remettre le 20 du mois précédent).**  
Les inscriptions **occasionnelles** doivent obligatoirement être confirmées **par écrit 24 heures à l'avance que ce soit pour les matins, les midis ou les soirs afin de respecter les taux d'encadrement.**
- Les inscriptions sont à remettre dans la boîte aux lettres du périscolaire ou directement au périscolaire pendant les heures d'ouverture. **Aucun document ne sera pris par l'école.**
- **En cas d'absence** de l'enfant, les parents s'engagent à **prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible**. En cas de maladie, la famille doit délivrer un certificat médical pour que l'inscription ne soit pas facturée.
- **Les repas et les périodes de prise en charge non décommandés au plus tard la veille avant 8H30 seront facturés aux familles (annulation possible le jour même avant 10H00, uniquement en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical).**



**NOUVEAU ! Le paiement des activités doit avoir lieu obligatoirement lors de l'inscription.**

**Seule la mise en place d'un prélèvement SEPA permet le règlement de l'inscription à échéance.**

**Attention : toute période de présence entamée est due en totalité (voir les horaires)**

## FONCTIONNEMENT

L'accueil périscolaire fonctionnera sur l'année scolaire 2016/2017 durant les jours de classe.

### Horaires (sous réserve de modifications)

Les parents (ou les personnes autorisées) veilleront à déposer et à reprendre l'enfant auprès de l'équipe d'animation aux heures prévues à l'inscription et respecteront les horaires d'accueil.

#### Lundi, Mardi, Jeudi

7 h 30 - 8 h 30	accueil des enfants à l'école
11 h 50 ou 12 h 00	prise en charge des enfants à la sortie des écoles
11 h 50 ou 12 h 00 - 13 h 35	repas, activités ludiques et temps à l'accueil périscolaire
13 h 35	retour dans l'établissement scolaire
16 h 05 - 16 h 15	prise en charge des enfants à la sortie de l'établissement scolaire ou l'abri de bus
16 h 05 ou 16 h 15 - 17 h 15	goûter (fourni par la structure), temps libre et activités ; les enfants ne pourront pas, sauf cas de force majeure, être retirés avant la fin de la plage d'activités fixée à 17h15
17 h 15 - 18 h 15	départ échelonné des enfants (selon les besoins des familles).

**11h50 et 16h05: enfants scolarisés en maternelle / 12h00 et 16h15: enfants scolarisés en élémentaire**

#### Vendredi

Les enfants de Rémelfing et de Zetting sont rassemblés à Rémelfing les vendredis à partir de midi.

07 h 30 - 8 h 30	accueil des enfants à l'école
11 h 50 - 12 h 00	prise en charge des enfants à la sortie des écoles et transport jusqu'à <b>Rémelfing</b>
12 h 00 - 13 h 30	repas, activités ludiques et temps à l'accueil périscolaire
13 h 30 - 16 h 05	ateliers; les enfants ne pourront pas, sauf cas de force majeure, être retirés avant la fin de la plage d'activités fixée à 16h05
16 h 05 - 17 h 05	goûter (fourni par la structure), temps libre et activités ; les enfants ne pourront pas, sauf cas de force majeure, être retirés avant la fin de la plage d'activités fixée à 17h05
17 h 05 - 18 h 15	départ échelonné des enfants (selon les besoins des familles) de <b>Rémelfing</b> .

#### Accueil de Loisirs pendant les Vacances

07 h 30 - 9 h 00	accueil échelonné avec petit déjeuner
09 h 00 - 12 h 00	activités de loisirs
12 h 00 - 14 h 00	repas, temps calme et sieste
14 h 00 - 17 h 00	activités de loisirs et goûter
17 h 00 - 18 h 00	départ échelonné des enfants.

#### Dates de fonctionnement envisagées durant les vacances scolaires 2016/2017 :

- du 24 au 28 octobre 2016 (**Toussaint**) - du 13 au 17 février 2017 (**Hiver**)
- du 10 au 14 avril 2017 (**Printemps**) - du 10 au 28 juillet 2017 (**Été**)

#### **ATTENTION :**

Le départ de l'enfant s'effectue à l'heure indiquée par la famille, et choisie selon ses besoins. L'heure de départ peut être différente d'un jour à l'autre (à préciser sur le formulaire adéquat). Toutefois, afin de permettre l'organisation pédagogique de la prise en charge, **les enfants ne pourront pas être récupérés durant les périodes d'activités suivantes : de 16H00 à 17H05 du lundi au vendredi ainsi que de 12H00 à 13H00 puis 13H00 à 16h00 le vendredi.**

Le périscolaire n'assure pas l'accompagnement des enfants à leurs activités extrascolaires. Les parents doivent prendre les dispositions nécessaires pour que leurs enfants s'y rendent seuls ou accompagnés par une personne extérieure. **Les enfants autorisés (d'école élémentaire uniquement) pourront rentrer seuls.** Les autres rentreront avec l'une des personnes désignées. **En cas de grève ou d'absence de l'enseignant, les animateurs ne sont pas habilités à prendre en charge les enfants pendant le temps scolaire.**

#### RAPPELS IMPORTANTS

L'enfant passe sous la responsabilité de l'accueil périscolaire lorsqu'il est remis à l'animateur.  
**L'association n'est plus responsable de l'enfant après l'heure limite d'accueil.**

## TARIFS

<u>Lundi - mardi - jeudi - vendredi</u>	<u>QF1 : &lt;0 à 600 €</u>	<u>QF2 : de 601 € à 1000 €</u>	<u>QF3 : &gt; à 1001 €</u>
	<b>Matin</b> : 7 h 30 - 8 h 30	0.95 €	1.15 €
<b>Midi</b> (repas et activités) : 11 h 50 - 13 h 35	6.00 €	6.50 €	7.00 €
<b>Vendredi</b> (repas et atelier) : 11 h 50 - 16 h 05	9.00 €	9.50 €	10.00 €
<b>Vendredi</b> (atelier) : 13 h 30 - 16 h 05	4.40 €	4.65 €	4.90 €
<b>Activités du Soir</b> <b>Soir 1</b> : 16 h 05 - 17 h 05	1.75 €	1.85 €	1.95 €
<b>Soir 2</b> : 17 h 05 - 18 h 05	1.75 €	1.85 €	1.95 €

## TARIFS ALSH

<u>Vacances scolaires</u>	<u>QF1 : &lt;0 à 600 €</u>	<u>QF2 : de 601 € à 1000 €</u>	<u>QF3 : &gt; à 1001 €</u>
Forfait 2 jours	24€	28€	30 €
Forfait 3 jours	34.50 €	40.50 €	43.5 €
Forfait 4 jours	44 €	52 €	56 €
Forfait 5 jours	50 €	55 €	65 €

**1,00 € supplémentaire par jour s'appliquera sur les forfaits ci-dessus pour les adhérents extérieurs**

Les aides « à la journée » CAF pour les ressortissants du régime général sont déjà déduites de ces tarifs de base

Les coupons temps libre « vacances » seront à déduire de ces tarifs de base

La réduction en fonction du quotient familial (voir périscolaire) est appliquée sur le solde.

Les autres formes de règlement seront également acceptées : MSA, CE, chèques vacances, CESU, prélèvement SEPA etc.

Le tarif de base (plus élevé) sera appliqué aux familles ne fournissant pas leur avis d'imposition.



**NOUVEAU !** Le paiement des activités doit avoir lieu **obligatoirement lors de l'inscription.**

Seule la mise en place d'un prélèvement SEPA permet le règlement de l'inscription à échéance.

Le tarif de base (plus élevé) sera appliqué aux familles ne fournissant pas leur avis d'imposition.

Aucune absence ne sera remboursée, sauf en cas de force majeure, ou maladie. Dans tous les cas, le premier jour sera facturé.

*Les coûts de revient sont beaucoup plus importants que le tarif de base. Celui-ci comprend déjà une aide de l'ordre de 50%. Une réduction supplémentaire est accordée en fonction du quotient familial selon le tableau ci-dessus :*

### CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

- 1) Prendre le « **total des salaires et assimilés** » (avant abattement) de votre avis d'imposition ou de non imposition (sauf pour les frontaliers : contacter la direction).
- 2) Diviser par le nombre de parts (qui figure sur le même avis)
- 3) Diviser par 12 pour obtenir le quotient familial mensuel

Pour toute information complémentaire, vous pourrez vous adresser à la direction du périscolaire

### Confidentialité garantie

**En cas de non production des justificatifs, le tarif maximal sera appliqué. Le non-paiement des factures peut entraîner l'exclusion de l'enfant.**

**NB : Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de modification relatif aux informations vous concernant.**

## **RELATIONS ET MODALITES**

**La direction** est chargée du bon fonctionnement de l'accueil périscolaire. Elle veillera à la réalisation du projet pédagogique qui s'intégrera au projet éducatif des PEP. **Le projet pédagogique est tenu à la disposition des parents qui peuvent le consulter. La structure est déclarée en « Accueil de Loisirs » auprès de la Direction Départementale de la cohésion sociale. Elle respecte la réglementation de la DDCS (encadrement qualifié...) mais également les recommandations des Services Vétérinaires (restauration) et de la Protection Maternelle Infantile (accueil des enfants de moins de 6 ans).** Tout problème de dysfonctionnement de l'accueil périscolaire est à signaler à la direction.

**Respect du règlement** : l'enfant respectera les locaux et le personnel et n'apportera aucun objet précieux ou dangereux. Le personnel ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. En cas de non-respect de la part de l'enfant et/ou des parents des règles établies, des sanctions seront prises.

**Absences** : toute absence non justifiée préalablement sera facturée. Les délais relatifs à la commande des repas nous contraignent à facturer **tout repas non décommandé au plus tard la veille avant 8H30** (le vendredi avant 8H30 pour les repas du lundi), sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat.

**Les devoirs scolaires** : l'équipe d'animation n'a pas pour mission d'assurer les devoirs scolaires de l'enfant. L'enfant ne pourra pas effectuer ses devoirs durant le temps d'activités.

**Dispositions médicales** : les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments. Tout traitement médical à suivre est à mettre en œuvre par l'intermédiaire de la direction **sur présentation de l'ordonnance**. Les régimes alimentaires doivent être signalés.

**Lieu de rendez-vous** : dès la sortie des classes, l'enfant doit se présenter à l'animateur ; dans le cas contraire, il sera considéré comme absent et l'Association ne sera pas tenue pour responsable de l'enfant.

## **ASSURANCES ET FRAIS DE DOSSIERS**

La participation aux activités proposées entraîne des frais de dossier et d'assurance. Le montant pour l'année scolaire 2016/2017 est fixé **à 5.30 €** par enfant. Ce montant donne droit sans supplément à l'adhésion aux PEP. Il couvre de ce fait toutes les activités proposées par l'organisateur. Cette somme figurera sur la première facture qui sera établie.

## **L'inscription de l'enfant implique l'acceptation du présent règlement.**

### **Important :**

Les enfants scolarisés sur ZETTING pourront être accueillis lors de la pause méridienne à l'accueil périscolaire de ZETTING, l'accueil du matin et du soir se feront à l'accueil de REMELFING.

Les enfants scolarisés sur REMELFING pourront être accueillis lors de la pause méridienne à l'accueil périscolaire de ZETTING, l'accueil du matin et du soir se feront à l'accueil de ZETTING.

# PLANNING – PRESENCE EN ACCUEIL PERISCOLAIRE

MOIS DE \_\_\_\_\_ 201

Nom et Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Quotient familial : \_\_\_\_\_.

Ecole : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_.

Date		PERISCOLAIRE				VENDREDI		
Jour	N°	Matin	Midi	Soir 1	Soir 2	Repas	Repas + Ap. Midi	Ap.-Midi
Dimanche								
Lundi								
Mardi								
Mercredi								
Jeudi								
Vendredi								
Samedi								
Dimanche								
Lundi								
Mardi								
Mercredi								
Jeudi								
Vendredi								
Samedi								
Dimanche								
Lundi								
Mardi								
Mercredi								
Jeudi								
Vendredi								
Samedi								
Dimanche								
Lundi								
Mardi								
Mercredi								
Jeudi								
Vendredi								
Samedi								
Dimanche								
Lundi								
Mardi								

**Attention !** : Ce planning est à transmettre au directeur de l'accueil périscolaire avant le 20 du mois pour qu'il soit pris en compte à partir du 1<sup>er</sup> du mois suivant.



**NOUVEAU !**

Le paiement des activités doit se faire obligatoirement au moment de l'inscription (*Par chèque, espèces, CESU*).

Seule la mise en place du prélèvement automatique SEPA permet le règlement des frais d'inscription à échéance.

Paiement lors de l'inscription, par :

- Espèces
- Chèque bancaire ou postal
- Chèque-vacances ou CESU

Paiement par prélèvement automatique SEPA à échéance

Mention écrite : « Lu et approuvé »

Le / / 20 Signature

ACCUEIL PERISCOLAIRE	Nb de jours		Total
Matin - de 7 h30 à 8 h30		X	
Midi - de 12 h00 à 13 h30		X	
Soir 1 - de 16h15 à 17h 15		X	
Soir 2 - de 17h15 à 18h 15		X	
VENDREDI		X	
Repas + Activités après-midi De 12h à 16h		X	
Repas seulement de 12h à 13h30		X	
Après-midi NAP seulement De 13h30 à 16h00		X	
- Avoir restant			
+ Reste à payer			
<b>Net à payer</b>			

